



HONORAIRES DE L'AGENCE

(TVA incluse)

VENTES

Rémunération

appliquée sur le montant de la transaction Net Vendeur

MONTANT DE LA TRANSACTION NET VENDEUR	Locaux à usage d'habitation	Locaux à usage Commercial, Professionnel ou industriel	Terrain à bâtir
Jusqu'à : 50 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Jusqu'à : 152 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Jusqu'à : 190 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Jusqu'à : 200 000 €	8 %	8 %	8 %
Au-delà de : 200 000 €	5 %	5 %	5 %

Conformément aux usages locaux, et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquées au mandat), la rémunération sera à la charge de la partie indiquée ci-contre :

Charge de la Rémunération :

L'ACQUEREUR

MEDIATEUR DE LA CONSOMMATION : Conformément à l'article L 611-1 du code de la consommation, le consommateur est informé qu'il a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation dans les conditions prévues aux articles L 611-1 et suivants du code de la consommation, dont les coordonnées administratives sont : Association MEDIMMOCONSO, 1 Allée du Parc de Mesemena – Bât A – CS25222 – 44505 LA BAULE CEDEX ; Site internet : <https://medimmoconso.fr/adresser-une-reclamation/>



HONORAIRES DE L'AGENCE

Honoraires de Gestion Locative : calculés sur loyer nu

6 % HT à partir de 3 appartements

Ou un immeuble complet

7 % HT pour 2 appartements

8 % HT pour 1 appartement

Option assurance pour loyers impayés : en cours de négociation

Frais de rédaction de bail de Location

- Locaux régis par la loi du 6 juillet 1989...

1 mois de loyer nu partagé par moitié Entre bailleur et Locataire

Forfait possible

Le propriétaire qui apportera le locataire sera redevable d'un demi-loyer pour honoraires d'agence sans frais d'actes

- Locaux exclus de la loi du 6 juillet 1989...

1 mois de loyer nu à la charge du Locataire

Forfait possible

Honoraires de gestion courante du syndic : entre 12 et 15 € HT
par lot principal, par mois

Honoraires de déplacement/estimation vente/location : 50 € TTC

Honoraires de rédaction des questionnaires demandés pour la
vente de lots en copropriété : 300 € HT

MEDIATEUR DE LA CONSOMMATION : Conformément à l'article L 611-1 du code de la consommation, le consommateur est informé qu'il a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation dans les conditions prévues aux articles L 611-1 et suivants du code de la consommation, dont les coordonnées administratives sont : Association MEDIMMOCONSO, 1 Allée du Parc de Mesemena – Bât A – CS25222 – 44505 LA BAULE CEDEX ; Site internet : <https://medimmoconso.fr/adresser-une-reclamation/>